

REGLEMENT QUALIFICATION Entraîneur de club Cerf-volant

SOMMAIRE

I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITES

1 - DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITES

2 - FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

IV FICHE SIGNALETIQUE

V VAE

I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITES

1 - DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITES

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : « *entraîneur de club de cerf-volant* ».

1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L., CDVL ou ligues F.F.V.L.
- Club « Ecole française de cerf-volant »

1.3 Champ et nature des interventions :

L'entraîneur de club de cerf-volant réalise de façon autonome des actions de découverte de la compétition de cerf-volant acrobatique pour un public pratiquant autonome.

Il intervient principalement dans le champ sportif.

Il garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement.

1.4 Situation fonctionnelle :

L'entraîneur de club de cerf-volant exerce son activité de façon bénévole à titre occasionnel.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille et encadre en vue de la découverte de la pratique compétitive du cerf-volant acrobatique.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure fédérale, l'entraîneur de club de cerf-volant exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions en lien avec la pratique compétitive du cerf-volant acrobatique. Sous la responsabilité du président de club, il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action.

1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut être le résultat de l'élévation du niveau des pratiquants encadrés, de la diversification des formes compétitives (individuel, paire, team, cerf-volant deux lignes, quatre lignes...), de la spécialisation vers des publics jeunes.



2 - FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

2.1 Il conduit un cycle de séances de découverte de la compétition en cerf-volant acrobatique :

- Il organise ses séances dans le cadre du projet défini par la structure
- Il identifie les caractéristiques du public
- Il fait découvrir les règles de la pratique en compétition de niveau régional
- Il conseille les pratiquants dans la préparation de leur routine
- Il gère ses séances en veillant à la sécurité : lieux, pratiquants, tiers
- Il accompagne les compétiteurs dans leurs premières expériences

2.2. Il participe au fonctionnement de la structure :

- Il situe son action au sein du club
- Il participe au suivi du matériel
- Il participe à l'intégration des compétiteurs au sein du club
- Il rend compte de ses actions

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Conduire un cycle de séances de découverte de la compétition en cerf-volant acrobatique :

UC 1 : EC de mobiliser les techniques de pilotage de cerfs-volants acrobatiques de compétition :

- Garantir des conditions de pratique en sécurité,
- Démontrer des gestes techniques,
- Mobiliser les connaissances de base concernant les principes du vol,
- Expliquer le réglage du CV en fonction des conditions et de l'objectif visé,
- Assurer le suivi du matériel et les petites réparations,
- Choisir un cerf-volant adapté à un type de public (caractéristiques de l'engin, exigences de pilotage),
- Présenter les contraintes des différents formats de compétition,
- Présenter les règles d'arbitrage et les critères de jugement,
- Concevoir un enchaînement de figures,
- Analyser les contraintes du vol en team,
- Mesurer les exigences physiques et mentales de la pratique en compétition,
- Evaluer son niveau de pratique.

UC 2 : EC de conduire une séance ou un cycle de découverte de la pratique compétitive

- Préparer son action en prenant en compte les caractéristiques du public
- Evaluer le matériel nécessaire,
- Choisir un site de pratique avec une aérologie adaptée à la séance,
- Organiser les lieux de pratique,
- Prendre en charge un groupe,
- Présenter et faire respecter les consignes de sécurité,
- Utiliser les méthodes d'apprentissage en adéquation avec l'objectif visé,
- Analyser les gestes des pratiquants en activité,
- Utiliser des outils pédagogiques adaptés,
- Situer son action dans le cadre d'une progression,
- Evaluer son action.

Participer au fonctionnement de la structure :

UC 3 : EC de situer son action dans le fonctionnement de la structure :

- Identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun,
- S'inscrire dans le cadre d'une activité programmée par la structure,
- Suivre la réalisation d'un budget,
- Rendre compte de ses activités,
- Situer la structure dans le cadre fédéral.

UC 4 : EC de participer au développement de la pratique compétitive fédérale :

- EC de présenter l'intérêt des pratiques compétitives pour le pratiquant,
- EC d'assurer des démonstrations,
- EC d'accompagner la structure dans le montage de projets liés à la compétition.

III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

1 Licencié compétiteur, 17 ans minimum

2 Attestation de formation PSC1

3 Exigence liée au niveau de la pratique personnelle du candidat :

- Expérience de deux ans en compétition régionale de cerf-volant.
- Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'attestations de participation aux compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral.

IV FICHE SIGNALÉTIQUE

Intitulé	Entraîneur de club cerf-volant
Public concerné et prérequis	Pratiquant compétiteur en cerf-volant, licencié FFVL, 17 ans minimum.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir la compétition en cerf-volant acrobatique à un public autonome • Développer la pratique compétitive au sein d'un club, CDVL ou ligue.
Modalités de formation	6 jours de formation en centre. 8 jours minimum d'expérience sur le terrain sous la responsabilité d'un référent validé par la commission formation.
Organisation de la formation	Nationale
Certification	F.F.V.L. une fois toutes les compétences validées par les formateurs et sur présentation du PSC1

V VAE

La qualification d'entraîneur de club de CV est accessible par V.A.E. à condition de :

- Présenter les prérequis d'entrée en formation,
- Posséder une expérience d'entraînement sur deux saisons dans les 5 dernières années au sein d'une structure fédérale.